



Compte rendu de séance

Séance du 11 juin 2018

L'an deux mil dix huit, le 11 juin à 20h30, le Conseil Municipal de Le Louroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric DENIAU, Maire de Le Louroux.

Présents : M. DENIAU Eric, Maire, MM : DUPUY Samuel, BERGOUX Sébastien, REES Philippe, USAL Gilbert, FRELON Fabrice, M. CADU David, Mmes : VERSTYEN Cécile, BOQUET Marie-Claude.

Absent : Mme VAN DER MOTTE Elisabeth donne pouvoir à M. REES Philippe.

Nombre de membres

- Afférents : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 02/06/2018

Date d'affichage : 02/06/2018

Acte rendu exécutoire :

après dépôt en Sous-Préfecture le : 21/06/2018
et publication ou notification du : 21/06/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme VERSTYEN Cécile.

Début de séance : 20h35

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – Réf. 11-06-2018

Par délibération en date du 26 juin 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité, a délibéré sur le recrutement d'un Contrat Aidé pour une période de 12 mois à savoir du 17 juillet 2017 au 16 juillet 2018.

Une candidature a été retenue sur le poste d'Adjoint Technique et a rendu pleinement satisfaction dans les fonctions qui lui ont été attribuées et a démontré son envie de prolonger son contrat au sein de la commune à travers les formations qu'il a suivies.

Considérant du fait de la quantité de travail à effectuer, il est nécessaire de prolonger pour une durée de 12 mois le contrat de cet agent pour seconder et aider l'Adjoint technique titulaire en place employé à 80 % depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cet agent effectuera 35h par semaine. Dans le cadre des contrats aidés, la Mairie percevra une aide de rémunération à hauteur de 40 % pour une durée hebdomadaire de 20h.

La rémunération de cet agent est définie selon le grade d'Adjoint Technique IB : 347, IM : 325 dont la rémunération mensuelle brute s'élève à 1522.96 €.

Selon l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, une prime d'un montant de 110 € lui sera versée. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VERSEMENT D'UN SECOURS EXCEPTIONNEL - Réf. 11-06-2018

Le 5 mai 2017, une déclaration d'accident de travail a été adressée à la CPAM d'Indre et Loire dans laquelle est exposé un accident survenu à un agent communal employé à l'époque en tant que contrat aidé jusqu'au 30 septembre 2017.

Cet accident a entraîné des soins dentaires à prescrire à l'intéressé dont un devis a été établi par un praticien chirurgien dentiste.

La somme de 954,55 € sera prise au budget 2018 sur le compte 658 et sur présentation de la facture du praticien.

Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 3

DEVENIR DU RESTAURANT « AUX DELICES DU PRIEURE » - Réf. 11-06-2018

Par courrier reçu le 16 mars dernier des 2 co-gérants du restaurant « Aux délices du Prieuré », il est annoncé une procédure de cessation d'activités d'ici le mois de juillet 2018.

Une proposition de rachat de matériel, mobilier et vaisselle est présentée à hauteur de 22.000 € HT soit 26.400 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur cette proposition de rachat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont arrêté et accepté ce rachat pour la somme de 20.000 € HT soit 24.000 € TTC.

Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 0

GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE 2018 - Réf. 11-06-2018

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel de ces travaux a été estimé par le maître d'œuvre à 97.067,34 € TTC en phase projet (PRO) se décomposant ainsi :

- Tranche ferme : 42.708,15 € HT – 51.249,78 € TTC
- Tranche conditionnelle 1 : 28.487,40 € HT – 34.184,88 € TTC
- Tranche conditionnelle 2 : 9.693,90 € HT – 11.632,68 € TTC
- Total : 80.889,45 € HT – 97.067,34 € TTC

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le marché de travaux d'entretien de voirie rurale et communale – programme 2018, avec l'entreprise qui sera retenue par la communauté de communes coordinatrice du groupement de commandes à l'issue de la procédure, pour un montant maximum de 60.000 € TTC.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - VOYAGES SCOLAIRES - Réf. 11-06-2018

Comme chaque année, la Municipalité verse une participation financière d'un montant de 50 € aux familles Lourousiennes dont les enfants scolarisés au collège ou au lycée partent en voyage scolaire.

Pour cette année 2018, nous retenons les familles suivantes :

- Collège M. Genevoix – Séjour en Espagne :
Hélia BRUNET, Romain DUPUY et Brice PLISSON

- Lycée Thérèse Planiol – Voyage en Irlande :
Kévin BOUTANT

Soit un total de 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ont émis un vote POUR à ce versement.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - Réf. 11-06-2018

La commune de Le Louroux possédait 3 barnums et les a très récemment prêtés à une Association pour une animation musicale. Un barnum a totalement été détérioré lors de ce prêt en raison d'une tempête survenue en soirée.

La Compagnie d'assurance n'assure pas ce type de matériel, il est donc nécessaire de procéder au rachat de ce dernier ainsi que 3 supplémentaires ce qui permettra d'étendre le stock actuel.

Pour cela et face à cet imprévu, il est nécessaire de procéder à une décision modificative de la manière suivante :

DESIGNATION	Dépenses		Recette	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 021 - Investissement Compte 2188, op. 195 – Barnums		+ 2.593,68 €		+ 2.593,68
D 023 - Fonctionnement Compte 611 – Prestation services	+ 2.593,68 € - 2.593,68 €			

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fin de séance : 21h30